

Désignation de l'entreprise SAS 3 C Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 64 CHEMIN DES GENEVRIERS 73190 SAINT BALDOPH

Numéro SIRET * 8 8 9 8 5 2 5 9 6 0 0 0 1 0 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
						3 1 1 2 2 0 2 4				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014	11 544	016	6 204	5 340	6 928					
	Immobilisations corporelles *		028	18 422	030	14 763	3 659	7 283					
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	29 966	048	20 967	8 999	14 211					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060	5 134	062		5 134	6 378					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072	1 036	074		1 036	960					
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	5 663	086		5 663	6 089					
	Charges constatées d'avance *		092		094			873					
	Total II		096	11 833	098		11 833	14 301					
	Total général (I+II)		110	41 799	112	20 967	20 832	28 512					
	PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	5 000	5 000					
Ecart de réévaluation				124									
Réserve légale				126									
Réserves réglementées *				130									
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				131									
Report à nouveau				134	(2 735)	(3 211)							
Résultat de l'exercice				136	(2 686)	476							
Subventions d'investissement				137									
Provisions réglementées				140									
Total I				142	(421)	2 265							
Provisions pour risques et charges				Total II	154								
Emprunts et dettes assimilées				156	4 687	9 746							
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164									
Fournisseurs et comptes rattachés				166	1 117	3 152							
DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	308	548						
	Comptes courants d'associés				173	14 632	12 801						
	Autres dettes				175								
	Produits constatés d'avance				174								
	Total III				176	21 253	26 247						
	Total général (I + II + III)				180	20 832	28 512						
ENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

ou

ANNEXE

Exercice du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

Le total du bilan avant répartition est de 20 831,97 Euros.

Le total des produits et le total des charges du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste sont respectivement 54 359,90 Euros et 57 045,40 Euros. La perte comptable est de 2 685,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ci-après font partie intégrante de l'annexe.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1. ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'amortissement économique est pratiqué de façon linéaire ou dégressif comme il est précisé ci-dessous :

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE	MODE
Immobilisations incorporelles	3, 4, 8 ANS	L
Constructions		
Inst. Tech. Mat. et Outillage	3, 4 ANS	L
Agencements, Installations		
Matériel de transport	3, 5 ANS	L
Mat. de bureau et informatique	3 ANS	L
Mobilier		

Voir tableaux

2.2. STOCKS

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

2.3. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

	Montant brut	à 1 an au plus
Créances et charges constatées d'avance	1 036,42	1 036,42

2.4. COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

Aucune charge à répartir sur plusieurs exercices n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Les Charges Constatées d'Avance sont les suivantes :

- Charges d'exploitation.....	
- Charges financières.....	NEANT
- Charges exceptionnelles.....	
TOTAL.....	

Les Produits à Recevoir inclus dans le bilan sont les suivants :

- Créances rattachées à des participations.....	
- Autres immobilisations financières.....	
- Créances clients et comptes rattachés.....	NEANT
- Autres créances.....	
TOTAL.....	

2.5. PROVISIONS

Voir tableau

2.6. DETTES

Etat des dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Etablissement de crédit	4 686,84	4 686,84	
Dettes financières diverses	14 631,51	14 631,51	
Dettes fournisseurs	1 116,65	1 116,65	
Dettes fiscales et sociales	817,69	817,69	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	21 252,69	21 252,69	

2.7. CHARGES A PAYER

Les Charges à Payer incluses dans le bilan sont les suivantes :

- Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus.....	
- Fournisseurs - Factures non parvenues.....	332,40 Euros
- Personnel - Charges à payer.....	
- Organismes sociaux - Charges à payer.....	
- Etat - Charges à payer.....	
- Associés - Comptes courants - Intérêts courus.....	
- Divers - Charges à payer.....	
- Intérêts courus sur concours bancaires courants.....	
TOTAL.....	332,40 Euros

2.8. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les Produits Constatés d'Avance sont les suivants :

- Produits d'exploitation.....	
- Produits exceptionnels.....	NEANT
- Produits financiers.....	
TOTAL.....	

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RE-SULTAT

3.1. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	VALEUR DU POSTE	FISCALITE DIFFEREE
Impôts payés d'avance	5 376	806

3.2. VENTILATION DE L'IMPOT SOCIETE

Non applicable

4 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1. CREDIT-BAIL

Non applicable

4.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS	MONTANT
* Engagements donnés	
Echéances d'emprunt	4 778,67

4.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Non applicable

4.4. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 50 actions dont la valeur nominale est 100 Euros.

4.5. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont composés des honoraires et des frais pour la constitution de la société et sont amortis sur une durée de 4 années.

3 C

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social: 64 Chemin des Genévriers
73190 SAINT-BALDOPH

R.C.S.: CHAMBERY 889 852 596
SIRET: 889852596 00010

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente juin,

Monsieur Hervé FOURRIERE, associé unique de la société 3 C société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros divisé en 50 actions de 100 Euros chacune dont le siège social est à SAINT-BALDOPH (SAVOIE) 64 Chemin des Genévriers, est convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation des comptes et l'affectation du résultat.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent en entrant en séance.

Est présent:

Monsieur Hervé FOURRIERE possédant 50 actions.

L'associé présent possédant ainsi la totalité des actions, la séance est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé FOURRIERE rappelle l'ordre du jour en entrant en séance, qui est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
Approbation du bilan et des comptes,
Quitus au Président.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

- Questions diverses.

Monsieur Hervé FOURRIERE dépose sur le bureau:

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par le président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions.

Monsieur Hervé FOURRIERE déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Monsieur Hervé FOURRIERE met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir étudié le rapport de gestion, Monsieur Hervé FOURRIERE approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice:

Le bilan qui est présenté, se solde par une perte de 2 685,50 Euros

-au compte «Report à nouveau débiteur»	2 685,50 Euros
--	----------------

En exécution des dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est pris acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE déclare qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE déclare avoir perçu un salaire d'un montant brut de 6 990,00 Euros et avoir bénéficié de la mutuelle payée par la Société au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Hervé FOURRIERE déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur Hervé FOURRIERE

